Modification nº 1 datée du 24 février 2023
apportée au prospectus simplifié daté du 29 septembre 2022

du fonds suivant :

Fonds d'obligations mondiales neutre en devises CI (parts des séries A, F, I et P et de série FNB en $ CA)

(le « fonds »)

Le prospectus simplifié du fonds daté du 29 septembre 2022 (le « **prospectus simplifié** ») est modifié par les présentes et doit être lu à la lumière des renseignements supplémentaires présentés ci-après. Des changements correspondants qui tiennent compte de la présente modification nº 1 sont par les présentes apportés à toute information applicable du prospectus simplifié. À tous les autres égards, l'information figurant dans le prospectus simplifié demeure inchangée.

Les termes importants qui ne sont pas définis dans la présente modification nº 1 ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

Dissolution de la série FNB en $ CA

Gestion mondiale d'actifs CI (le « **gestionnaire** ») a décidé de cesser d'offrir les parts de série FNB en $ CA (la « **série FNB** ») du fonds, avec prise d'effet le 3 avril 2023 ou vers cette date (la « **date de dissolution** »). À cette date, toute mention des parts de série FNB sera considérée comme supprimée du prospectus simplifié. Le gestionnaire prévoit que les parts de série FNB cesseront d'être négociées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») et seront radiées de sa cote à la fermeture des bureaux le 31 mars 2023 ou vers cette date (la « **date de radiation** »). Dès que possible après la date de dissolution, les porteurs de parts restants de la série FNB du fonds à la date de dissolution recevront le produit net tiré de la liquidation des actifs de la série FNB, déduction faite de l'ensemble des dettes et des obligations attribuables à la série FNB, réparti au prorata. À la suite de la date de dissolution et des distributions décrites ci-dessus à l'égard de la série FNB, cette dernière sera dissoute.

Droits de résolution et sanctions civiles

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres du FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus simplifié ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour demander que le présent document vous soit envoyé dans un format différent, veuillez communiquer avec nous par l'intermédiaire de notre site Web, www.ci.com/fr, ou par téléphone, au 1 800 792-9355.

ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

La présente modification n° 1 datée du 24 février 2023, avec le prospectus simplifié daté du 29 septembre 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 24 février 2023

« Darie Urbanky »

Darie Urbanky
Président, agissant à titre de chef de la direction
Gestion mondiale d'actifs CI

« Yvette Zhang »

Yvette Zhang
Chef des finances
Gestion mondiale d'actifs CI

Au nom du conseil d'administration de Gestion mondiale d'actifs CI,
à titre de gestionnaire, de promoteur et/ou de fiduciaire

« Darie Urbanky »

Darie Urbanky
Administrateur

« Elsa Li »

Elsa Li
Administratrice

« Yvette Zhang »

Yvette Zhang
Administratrice

Au nom de Gestion mondiale d'actifs CI,
à titre de promoteur

« Darie Urbanky »

Darie Urbanky
Président, agissant à titre de chef de la direction